

Un
**engagement
exceptionnel**
*au service de
toutes les causes*

Rapport
financier
2024

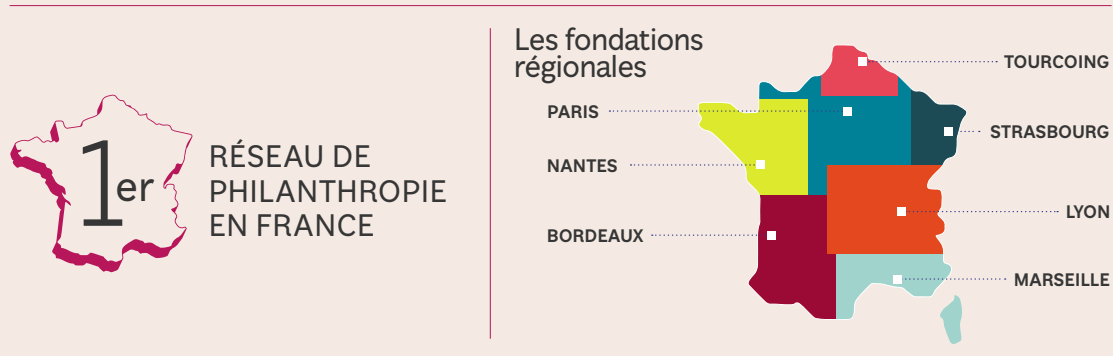
Fondation
de
France

La Fondation
de toutes les causes

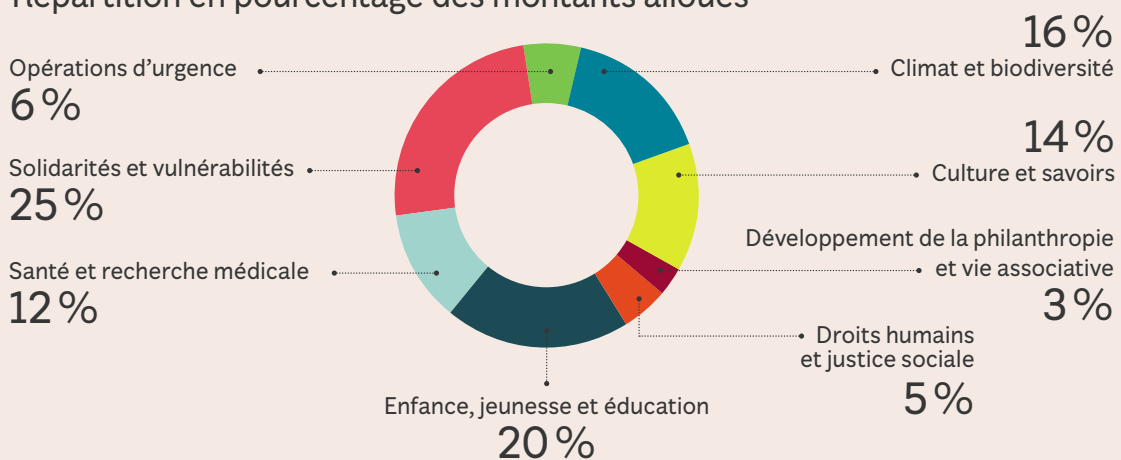
Rapport *financier* **2024**

Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2024	4 - 7
Comptes annuels	8 - 26
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	27 - 29
Gestion financière	30 - 39

Depuis plus de 50 ans, la Fondation de France et les fondations qu'elle abrite ont soutenu plus de 200 000 projets dans tous les domaines de l'intérêt général.



Répartition en pourcentage des montants alloués



Rapport financier

2024

« En six ans, l'activité de la Fondation de France et des fondations abritées a doublé »



Yves Perrier
Trésorier

Depuis plusieurs années, on assiste partout dans le monde à une multiplication des crises. Qu'elles soient économiques, sociales, sanitaires, climatiques, elles nécessitent des réponses efficaces et durables que la philanthropie peut contribuer à apporter. Dans ce contexte, la Fondation de France et les fondations qu'elle abrite n'ont cessé de renforcer leurs actions dans tous les domaines de l'intérêt général : aide aux plus vulnérables, accès à l'éducation et à la santé, soutien à la recherche médicale, préservation de la biodiversité, défense des valeurs démocratiques... Leur activité a augmenté de 25 % par rapport à 2023 et a doublé en six ans : en 2024, 12 300 initiatives ont été soutenues pour un montant total de 372 millions d'euros (contre 191 millions d'euros en 2019). Les fondations abritées ont engagé 50 millions d'euros de plus qu'en 2023 pour agir en faveur de l'intérêt général. Autre fait notable cette année, le montant moyen des subventions, prix et bourses accordés par la Fondation de France a augmenté de 30 % afin d'aider les acteurs associatifs à faire face à la crise de financement actuelle.

Les initiatives ont été déployées en France et à l'international, à la fois en réponse aux urgences dans les régions frappées par des

crises et catastrophes (guerre prolongée en Ukraine, séismes en Turquie-Syrie et au Maroc en 2023, cyclone à Mayotte fin 2024), et dans une perspective de prévention.

En 2024, la Fondation de France a continué à bénéficier d'un niveau de générosité exceptionnel : l'ensemble des dons s'élève à 257 millions d'euros de dons (+ 24 % par rapport à 2023). Cette confiance renouvelée des donateurs, gage de reconnaissance de la qualité des actions menées, s'est notamment manifestée lors de l'opération « Solidarité Mayotte » en décembre 2024 : près de 40 millions d'euros ont été collectés pour venir en aide aux populations de l'archipel touchées par le passage du cyclone Chido. Il s'agit de la plus importante collecte de l'histoire de la Fondation de France dans le cadre d'une opération d'urgence.

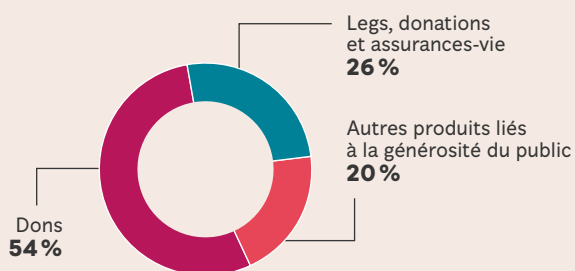
91 % des ressources collectées ont été consacrées aux missions sociales de la Fondation de France, un niveau exceptionnel témoignant d'une gestion rigoureuse des frais liés à la collecte et aux fonctions supports. La gestion du patrimoine de la Fondation a permis de générer 68 millions d'euros de revenus. Ceux-ci représentent une fois et demie les frais de gestion. Ainsi, cette année encore, la totalité des ressources collectées par la Fondation a pu être affectée aux missions sociales.

Cette volonté d'agir pour l'intérêt général s'est également manifestée par la création de 46 nouvelles fondations abritées, aussi bien à l'initiative de particuliers, de familles que d'entreprises, portant leur nombre total à 982 fin 2024. La Fondation de France réunit ainsi le plus grand réseau de philanthropie en France, animé par une volonté commune de se mobiliser face aux défis contemporains.

Compte de résultat 2024

Le compte de résultat regroupe les ressources et les emplois des ressources de l'exercice selon leur destination, information la plus pertinente au regard des activités de la Fondation de France et des pratiques sectorielles.

Répartition des ressources

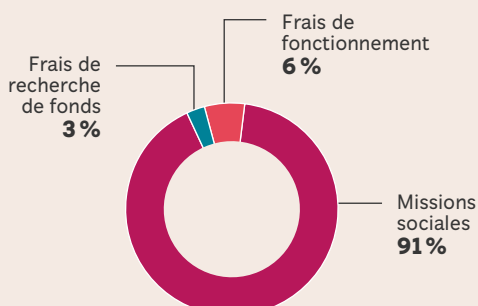


– **Les dons** s'élèvent à **257 M€** contre 207 M€ en 2023. Ils représentent 54% des ressources 2024 de la Fondation de France. Deux opérations de collecte exceptionnelles ont impacté l'exercice 2024 : « Solidarité Mayotte » à hauteur de 40 M€ et « ZEvent » pour 8 M€. L'année 2023 avait été marquée par deux opérations d'urgences à hauteur de 25 M€. Il est également à noter que les ressources de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont continué à progresser de manière significative.

– **Les encaissements de legs, donations et assurances-vie**, y compris les ressources portées à la dotation, ressortent à **125 M€**, en hausse de 11 M€ par rapport à 2023. L'année 2024 a bénéficié de la réalisation d'une donation de 40 M€.

– **Les autres produits liés à la générosité du public** s'élèvent à **95 M€**. Ils correspondent principalement aux revenus du patrimoine financier et immobilier. Ces revenus du patrimoine ont diminué significativement par rapport à 2023, en raison d'une restructuration de portefeuille ayant permis, en 2023, de dégager une plus-value exceptionnelle. À noter que l'opération « ZEvent » a apporté 2 M€ de ressources liées au merchandising en 2024.

Utilisation des ressources



– **Les missions sociales** se sont élevées à **372 M€** (296 M€ en 2023), soit **91% des emplois** : 258 M€ pour les actions mises en œuvre par des fondations abritées, 104 M€ pour les actions réalisées dans le cadre des programmes de la Fondation de France (dont 22 M€ pour les urgences) et 10 M€ de reversement aux organismes désignés dans le cadre des activités transnationales. La progression de la mission sociale a été soutenue principalement par les fondations abritées avec une augmentation de leurs actions de 59 M€. Les actions des programmes de la Fondation de France ont progressé de 18 M€ hors opérations d'urgences.

– **Les frais de recherche de fonds** s'établissent à **12 M€**, en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2023. Ils comprennent les frais de réalisation des campagnes d'appels à dons, les coûts de traitement des dons et de réalisation des legs, ainsi que les personnels directement affectés à ces actions. Les frais relatifs à l'opération « Solidarité Mayotte » ont représenté 0,6 M€ en 2024.

– **Les frais de fonctionnement** à hauteur de **25 M€** sont en hausse de 1,0 M€ par rapport à 2023. Ces frais intègrent les frais informatiques, les frais de communication institutionnelle et les frais généraux et de personnel nécessaires au fonctionnement de la Fondation de France et des fondations abritées.

L'évolution des frais de recherche de fonds et de fonctionnement a été contenue par rapport à la progression des missions sociales.

Rapport *de gestion*

sur les comptes de l'exercice 2024

Activité des fondations abritées	5
Activité des « Métiers »	6
Structure et support	6
Contributions volontaires en nature	7
Résultat de l'exercice	7
Fonds reportés	7
Conclusion et perspectives	7

Face aux catastrophes naturelles, aux guerres qui éclatent ou s'enlissent, aux effets toujours plus présents du réchauffement climatique et à l'aggravation des inégalités, les acteurs de la philanthropie se mobilisent pour contribuer à apporter des réponses et proposer des solutions. En 2024, la Fondation de France et les 982 fondations qu'elle abrite ont une nouvelle fois renforcé leurs actions dans tous les domaines de l'intérêt général.

Malgré le contexte incertain, les volontés d'agir et la générosité des donateurs ont été au rendez-vous : 46 nouvelles fondations abritées ont rejoint le réseau Fondation de France et les dons ont augmenté de 24 %.

En 2024, l'activité de la Fondation de France a également progressé de 26 %, ce qui correspond à une enveloppe globale de missions sociales de 372 M€ pour la mise en œuvre de 12 300 projets d'intérêt général.

Pour rappel, les comptes de la Fondation de France sont structurés en trois sections analytiques :

- celle des 982 fondations abritées et des activités transnationales (*Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe*) ;
- celle des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes » et des « Urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables à la mise en œuvre des missions sociales ;
- celle de « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnels.

Activité des fondations abritées

À fin 2024, la Fondation de France abrite 982 fondations, qui représentent 89 % des fonds propres totaux et 72 % du montant total des missions sociales.

Les ressources représentent 457,6 M€ et sont réparties de la manière suivante :

- 196,4 M€ de dons, legs et mécénat encaissés contre 195,8 M€ en 2023.
Ce montant comprend, à hauteur de 4,6 M€, les sommes collectées par des organismes européens à destination de bénéficiaires français, qui s'assignent un but analogue à celui de la Fondation de France, via les réseaux *Friends of Fondation de France* et *Transnational* ;
- 102,7 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 134,4 M€ en 2023. Ces ressources comprennent les revenus nets du patrimoine financier et immobilier ainsi que la quote-part de dotation virée au résultat.
Cette quote-part de dotation virée au résultat s'est élevée à 37,1 M€ en 2024, contre 8,2 M€ en 2023. L'accélération de la consommation de la dotation est liée à la forte progression du niveau d'activité des fondations abritées.

- Il est à noter que les fondations abritées à dotation ont bénéficié d'une rémunération de leur compte courant avec la Fondation de France pour un montant global de 14,4 M€ ;
- 0,4 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions et d'autres concours publics contre 0,9 M€ en 2023 ;
- 17,4 M€ de reprises de provisions, principalement pour dépréciation des valeurs mobilières de placement. Les reprises 2024 nettes des dotations ressortent à 9,6 M€ du fait de la poursuite de la hausse des marchés financiers ;
- 140,6 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs contre 128,3 M€ en 2023. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés.

Les fondations abritées créées en 2024 ont généré un flux additionnel de ressources de 4,9 M€.

Enfin, les ressources directement portées à la dotation se sont élevées à 68,3 M€ contre 21,0 M€ en 2023.

Les emplois s'élèvent à 440,9 M€ et sont répartis de la façon suivante :

- 267,6 M€ de missions sociales contre 208,4 M€ en 2023. Les fondations abritées créées en 2023 ont généré 5,2 M€ de missions sociales additionnelles et celles créées en 2024, 2,0 M€.
La part des missions sociales des fondations abritées ayant financé les programmes de la Fondation de France a augmenté, passant de 17,8 M€ en 2023 à 23,6 M€ en 2024. Les versements aux organismes désignés se sont élevés à 9,7 M€ contre 9,2 M€ en 2023. Il s'agit des versements à des organismes via *Friends of Fondation de France* et *Transnational Giving Europe* ;
- 0,7 M€ de frais de recherche de fonds contre 0,3 M€ en 2023 ;
- 9,2 M€ de frais de fonctionnement directement imputables aux fondations contre 7,1 M€ en 2023. Ce poste regroupe principalement les achats et charges externes, les frais d'entretien sur les immeubles de placement et les frais de gestion sur les placements à gestion particulière ;
- 9,9 M€ de dotations aux provisions contre 4,3 M€ en 2023. Les principales dépréciations 2024 portent sur les actifs financiers ;
- 153,5 M€ de report en fonds dédiés de l'exercice contre 236,7 M€ en 2023. La variation nette des fonds dédiés 2024 (reports moins reprises) ressort en reports de 12,9 M€.

Par ailleurs, il est à noter que les fondations abritées ont contribué aux financements des charges communes à hauteur de 8,5 M€, montant en hausse par rapport à 2023 de 0,7 M€.

Fonds propres & fonds dédiés

Les fonds propres des fondations abritées ont progressé de 33,1 M€, passant de 1 523,8 M€ en 2023 à 1 556,9 M€ en 2024. Les ressources de l'exercice portées à la dotation se sont élevées à 68,3 M€.

Six fondations abritées à dotation pérenne ont fait l'objet d'une déperennisation de leur dotation pour un montant de 16,9 M€.

Les fondations abritées créées en 2023 ont généré une augmentation des fonds propres de 10,7 M€ contre 2,8 M€ en 2023.

Les fondations ont généré au titre de l'exercice 2024 un résultat net global excédentaire de 0,4 M€. Cet excédent net intègre les excédents maintenus au résultat des fondations à dotation pérenne pour 2,6 M€ afin de permettre l'actualisation des dotations pérennes. Cette actualisation de la dotation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'INSEE. Le taux retenu pour 2024 est de 1,17 %.

Enfin, les fonds disponibles non engagés à la clôture de l'exercice (fonds dédiés) s'élèvent à 434,4 M€, en hausse de 6,2 M€.

Activité des « Métiers »

La section « **Métiers** » regroupe l'ensemble des programmes d'intervention de la Fondation de France, la recherche des fonds et les frais de fonctionnement directement imputables à ces activités.

Les sept domaines d'intervention de la Fondation de France sont :

- solidarité et vulnérabilité,
- enfance, jeunesse et éducation,
- culture et savoirs,
- climat et biodiversité,
- santé et recherche médicale,
- droits humains et justice sociale,
- développement de la philanthropie et vie associative.

Les ressources représentent 182,2 M€ et sont réparties de la manière suivante :

- 75,0 M€ de dons, legs et mécénat hors « Urgences » en faveur des programmes contre 77,8 M€ en 2023. En 2024, l'opération de collecte ZEvent a permis de collecter 8,2 M€ de dons au bénéfice d'associations désignées. Cet événement n'avait pas eu lieu en 2023 ;
- 42,1 M€ de dons « Urgences » contre 25,9 M€ en 2023. En fin d'exercice 2024, la Fondation de France a initié une opération d'urgence « Solidarité Mayotte », qui a engendré 39,6 M€ de dons ;
- 2,7 M€ d'autres produits liés à la générosité du public contre 0,8 M€ en 2023. L'opération ZEvent a permis de collecter 2,0 M€ de revenus de produits dérivés ;
- 0,2 M€ de produits non liés à la générosité du public, de subventions, d'autres concours publics et de reprises de provisions ;

- 62,2 M€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs dont 20,2 M€ liés aux « Urgences » contre 44,5 M€ en 2023. Cette utilisation des fonds dédiés est compensée par des reports en fonds dédiés.

Les emplois s'élèvent à 198,5 M€ et sont répartis de la manière suivante :

- 104,3 M€ de missions sociales dont 21,6 M€ pour les « Urgences » contre 87,3 M€ en 2023. Dans le cadre des opérations d'urgences, 12,8 M€ ont été engagés pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris, 3,4 M€ pour l'opération « Solidarité Turquie-Syrie », 2,1 M€ pour l'opération « Solidarité Ukraine » et 1 M€ pour l'opération « Solidarité Mayotte ». Enfin, en 2024, l'opération de collecte ZEvent a généré 9,1 M€ de missions sociales ;
- 10,9 M€ de frais de recherche de fonds contre 10,1 M€ en 2023 ;
- 83,3 M€ de report en fonds dédiés contre 70,7 M€ en 2023. La variation nette des fonds dédiés 2024 (reports moins reprises) ressort en reports de 21,1 M€. Cet excédent de ressources porté en fonds dédiés est lié à l'opération d'urgence « Solidarité Mayotte ».

Par ailleurs, il est à noter que les programmes de la Fondation de France ont contribué au financement des charges communes pour un montant net de 6,3 M€.

Fonds dédiés & Résultat

Les fonds dédiés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 153,9 M€, en hausse de 21,1 M€.

La part des fonds dédiés relative aux programmes d'urgences s'élève à 52,8 M€ dont 37,7 M€ liés à l'opération « Solidarité Mayotte », 6,8 M€ liés à l'opération « Solidarité Maroc », 3,7 M€ liés à l'opération « Solidarité Turquie-Syrie » et 3,6 M€ liés à l'opération « Solidarité Ukraine ». Le solde 2023 des fonds dédiés disponible pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris a été versé.

L'excédent des ressources sans dédicace maintenu en résultat s'élève à 0,3 M€ contre 1,4 M€ en 2023.

Structure et support

La section analytique « **Structure et support** » regroupe les frais de fonctionnement généraux et institutionnels de la Fondation de France.

Au titre de l'exercice 2024, les frais de fonctionnement se sont élevés à 16,3 M€ en hausse de 1,0 M€ par rapport à 2023. Ces frais comprennent notamment les frais du siège social de la Fondation de France, les frais de personnel, les frais des systèmes d'information, les frais de gestion et d'audit.

La hausse des frais de fonctionnement est liée pour moitié à la masse salariale et pour moitié aux frais de transformation des systèmes d'information.

Cette section analytique comprend par ailleurs une dotation nette de provisions pour risque et charge de 3,8 M€. Cette dotation porte principalement sur l'ajustement de valeur du fonds dédié immobilier France I.

Les emplois de la section « Structure et support » sont couverts par :

- 13,7 M€ de revenus du patrimoine financier et immobilier, montant en hausse de 1,7 M€ par rapport à l'exercice précédent en raison du taux favorable de rémunération des placements court terme. Ce montant de revenu financier est net des 14,4 M€ de rémunération des comptes courants reversés aux fondations abritées à dotation au titre de l'exercice 2024 et aux 0,7 M€ affectés à la rémunération des fonds dédiés des opérations d'urgence ;
- 14,8 M€ de contributions aux charges communes prélevées sur les ressources et les emplois des fondations abritées et des programmes.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature se sont élevées en 2024 à 22,1 M€ contre 21,7 M€ en 2023.

Au titre de l'opération « Solidarité Mayotte », la Fondation de France a bénéficié de 0,6 M€ de dons en nature d'espaces médias.

La contribution des bénévoles et des mécénats de compétences représente 183 équivalents temps plein contre 185 en 2023.

Résultat de l'exercice

L'exercice 2024 fait ressortir un excédent de 9 015 157 €. Cet excédent se décompose de la façon suivante :

- 0,4 M€ dont -2,2 M€ sont destinés à être affectés en report à nouveau ou en déduction de la réserve libre et dont 2,6 M€ d'excédent ont été maintenus en résultat afin de permettre l'actualisation des dotations pérennes ;
- 0,3 M€ d'excédent de ressources sans dédicace des programmes ;
- 8,3 M€ d'excédent pour la section analytique « structure et support ». Cet excédent comprend les 3,8 M€ de dotation aux provisions pour risque financier. La performance de l'activité intrinsèque de la Fondation de France ressort ainsi à 12,1 M€, tirée par l'accroissement des revenus du patrimoine et par une gestion rigoureuse des frais de fonctionnement.

En 2024, la mission sociale a représenté 91 % des ressources contre 90 % en 2023.

Fonds reportés

À la clôture de l'exercice 2024, le montant des fonds reportés s'élevait à 125,4 M€, en hausse de 11,9 M€. Le montant des libéralités acceptées en 2024 par le Conseil d'administration s'est élevé à 96,5 M€ contre 88,9 M€ en 2023.

Les fonds reportés au 31 décembre 2024 se décomposent de la façon suivante :

- 8,8 M€ de dotation temporaire d'usufruits (en hausse de 0,8 M€) ;
- 90,4 M€ de biens reçus par legs ou donations et destinés à être vendus (en hausse de 6,2 M€) ;
- 79,3 M€ de créances reçues par legs ou donations (en hausse de 3,8 M€) ;
- -48,8 M€ de dettes sur legs ou donations (en baisse de 1,0 M€) ;
- -4,3 M€ de provision pour risque afin de couvrir une éventuelle dépréciation des biens immobiliers reçus par legs et destinés à être cédés.

Conclusion et perspectives

Forte de la confiance renouvelée de ses donateurs, la Fondation de France a démontré cette année encore sa capacité à accompagner tous ceux qui veulent s'engager et apporter leur contribution, face aux grands défis posés par un monde en pleine transition. Une mission que la Fondation de France entend poursuivre en 2025, en continuant à faire évoluer ses modalités d'accompagnement pour agir toujours plus efficacement au service de toutes les causes d'intérêt général.

Comptes *annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2024

1 – Présentation générale	9
2 – Bilan	9
3 – Compte de résultat par nature	10
4 – Annexe	11
5 – Compte de résultat par origine et destination	19
6 – Comptes d'emplois des ressources	24
7 – Autres informations	26

1. Présentation générale

Les comptes annuels de la Fondation de France comprennent :

- le **bilan** qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation de France y compris ceux des 982 fondations abritées ;
- le **compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature ;
- l'**annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;

- le **compte de résultat par origine et destination** (CROD) et son annexe ;
- Le **compte d'emploi des ressources** (CER).

Les comptes annuels sont présentés ci-joints en milliers d'euros (k€).

2. Bilan

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2024			2023
		BRUT	AMORT. & DÉPRÉ.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	4.5.1.				
Immobilisations incorporelles		50 414	37 020	13 394	10 162
Frais d'établissement		17 972	14 324	3 648	1 211
Immobilisations corporelles		193 880	64 713	129 167	120 000
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		90 368	4 316	86 053	79 811
Immobilisations financières		19 793	1 236	18 557	240 611
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		354 456	107 285	247 170	450 584
ACTIF CIRCULANT					
Créances		100 092	1 300	98 792	91 743
Valeurs mobilières de placement		2 252 776	53 917	2 198 859	1 940 704
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		176 741		176 741	128 016
Charges constatées d'avance		1 469		1 469	656
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 531 077	55 217	2 475 861	2 161 119
TOTAL ACTIF		2 885 533	162 502	2 723 031	2 611 702

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE ANNEXE	2024	2023
FONDS PROPRES	4.5.1.6.		
Fonds propres sans droit de reprise Fondation de France		62 156	62 156
Fonds propres sans droit de reprise Fondations abritées		214 332	230 574
Réserves		278 493	281 225
Report à nouveau		6 672	6 672
Excédent ou déficit de l'exercice		9 015	-1 591
SITUATION NETTE		571	579
Fonds propres consommables		1 182 532	1 132 389
Subventions d'investissement		2 198	2 299
TOTAL I		1 755 398	1 713 725
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs & donations	4.5.1.9.	125 435	113 488
Fonds dédiés	4.5.1.10.	588 319	561 066
TOTAL II		713 754	674 554
PROVISIONS	4.5.1.11.		
Provisions pour risques		557	292
TOTAL III		557	292
DETTES			
Emprunts et dettes financières diverses		736	673
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 703	163 698
Dettes des legs ou donations		48 763	49 814
Dettes fiscales et sociales		4 132	3 711
Autres dettes		196 989	5 235
TOTAL IV		253 323	223 131
TOTAL PASSIF		2 723 031	2 611 702

3. Compte de résultat par nature

<i>en milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE ANNEXE	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et de services		7 735	4 878
Produits de tiers financeurs	4.5.2.	369 913	316 191
Reprises sur amortissements, dépréciations, transfert de charges		644	344
Utilisations des fonds dédiés		202 810	172 836
Autres produits		74	189
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		581 176	494 439
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		39 786	37 847
Aides financières		342 610	266 221
Impôts, taxes et versements assimilés		1 041	804
Salaires et traitements		13 626	12 853
Charges sociales		7 773	7 052
Dotations aux amortissements et dépréciations		3 810	3 855
Dotations aux provisions		354	79
Reports en fonds dédiés		236 790	307 429
Autres charges		182	-35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		645 972	636 104
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-64 795	-141 665
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés		15 585	14 453
Reprises sur provisions, dépréciations, transferts de charges		30 870	17 583
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		67 453	132 432
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		113 908	164 467
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		27 518	17 824
Intérêts et charges assimilées		0	2
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		12 622	8 511
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		40 140	26 337
RÉSULTAT FINANCIER		73 768	138 130
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		8 973	-3 535
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		585	1 802
Sur opérations en capital		181	183
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		766	1 985
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		557	124
Sur opérations en capital		166	-84
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		724	40
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		42	1 945
EXCÉDENT OU DÉFICIT		9 015	-1 591

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Structure Fondation de France	8 312	52
Fondations abritées	431	-3 080
Excédent des ressources sans dédicace	272	1 438
TOTAL	9 015	-1 591

<i>en milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE ANNEXE	2024	2023
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
4.5.2.4.			
Dons en nature		1 607	790
Prestations en nature		5 554	4 752
Bénévolat		14 897	16 185
TOTAL		22 058	21 727
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens	4.5.2.4.	1 607	790
Prestations en nature		5 554	4 752
Personnel bénévole		14 897	16 185
TOTAL		22 058	21 727

4. Annexe

4.1. Préambule

4.1.1. Objet social de l'entité

Conformément à l'article 1 de ses statuts, la Fondation de France a pour but de recevoir toutes libéralités sous forme notamment de legs ou de versements manuels, d'en assurer la gestion et de redistribuer ces libéralités, ou leurs fruits et produits disponibles, au profit de personnes, œuvres ou organismes d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement ou à la diffusion de la culture française, en se conformant, pour ce faire, aux intentions, charges et conditions éventuellement stipulées par les donateurs.

La Fondation de France a vocation à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou organismes mentionnés aux articles 200 et 238bis du *Code général des impôts*, qui s'assignent un but analogue aux siens.

4.1.2. Description des moyens mis en œuvre

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Fondation de France met en œuvre tous les moyens licites, eu égard notamment aux prescriptions du *Code civil* et de la législation fiscale en matière de libéralités, qui paraîtront les plus conformes à son caractère d'établissement d'utilité publique et les plus appropriés à la réalisation de son objet.

Toutefois, la Fondation de France s'interdit :

- dans la collecte de ses ressources, d'accepter, sauf de ses fondateurs, toute libéralité qui, en raison de sa nature ou de celle des charges et conditions l'assortissant, pourrait aussi bien être faite directement au profit du bénéficiaire final, sans que son intervention soit nécessaire pour assurer, par exemple, la gestion de la libéralité ou les répartitions correspondantes ;
- dans la gestion de ses biens, toute opération de caractère purement spéculatif ainsi que toute exploitation directe de toute entreprise ou établissement de caractère industriel ou commercial, et que toute participation non minoritaire au capital d'une même société, sauf si l'objet même de la société concernée permet la réalisation d'activités relevant des buts énoncés à l'article 1 de ses statuts ;
- dans l'utilisation de ses fonds libres d'affectation, et sauf en matière d'études et recherches nécessaires à l'accomplissement de sa mission, toute opération directe, c'est-à-dire toute action par une voie autre que celle du concours à des personnes ou organismes tiers sous la forme de subsides divers : bourses, prix, allocations, subvention, etc.

La Fondation de France s'oblige :

- à se conformer, dans les limites prévues par la législation en vigueur, aux charges et conditions dont les auteurs de

libéralités auront, avec l'accord de la Fondation et, s'il y a lieu, l'autorisation des autorités administratives, assorti à ces libéralités, notamment quant à leur disposition, à leur gestion, à leur affectation, y compris les charges accessoires au profit de particuliers, la constitution au nom des donateurs de fonds ou fondations, la participation éventuelle de leurs représentants à la gestion ou à la distribution... ; étant entendu qu'en l'absence de stipulation expressément contraire, les libéralités consenties à la Fondation seront réputées faites aux clauses et conditions générales prévues par le règlement intérieur ;

- assurer l'équilibre du budget de fonctionnement administratif de ses services à l'aide de ses ressources propres, des concours que les fondateurs pourraient lui apporter à cet effet et de la participation aux frais généraux de la Fondation dont les donateurs auront admis l'imputation sur leurs libéralités.

Afin de remplir sa mission définie au 2^e paragraphe du point 4.1.1, la Fondation de France ouvre des comptes individualisés destinés à recevoir les versements pour les comptes des organismes concernés.

La Fondation de France passe toute convention nécessaire à l'accomplissement de sa mission, en particulier pour la gestion de ses biens et le placement de ses fonds, ainsi que pour l'organisation et le fonctionnement de ses services.

4.1.3. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fondation de France est organisée au travers de trois secteurs d'activité :

- les fondations abritées. Ce secteur regroupe les 982 fonds individualisés abrités au sein de la Fondation de France. Chaque fonds individualisé dispose de ses propres ressources pour l'accomplissement de la mission d'intérêt général définie par le ou les fondateurs de ce fonds ;
- les « Métiers » correspondant à l'activité de ses propres programmes d'action. Ces programmes sont regroupés en 7 thématiques principales :
 - santé et recherche médicale,
 - climat et biodiversité,
 - solidarités et vulnérabilités,
 - culture et savoirs,
 - enfance, jeunesse et éducation,
 - droits humains et justice sociale,
 - développement de la philanthropie et vie associative.
 Le secteur d'activité « Métiers » comprend également les fonctions liées au développement, à la communication non institutionnelle et à la gestion du patrimoine ;
- la « Structure et support » regroupant les missions institutionnelles et de fonctionnement général (gouvernance, communication institutionnelle, juridique, système d'information, comptabilité et contrôle de gestion).

4.2. Fait caractéristique de l'exercice

Absence d'élément caractéristique en 2024.

4.3. Événements postérieurs à la clôture

Absence d'élément postérieur à la clôture pouvant avoir un effet sur les comptes 2024.

4.4. Principes, règles et méthodes comptables

4.4.1. Référentiels 2018-06, 2014-03 et 2020-08

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n° 2018-06 complété par le règlement n° 2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- la continuité d'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

4.4.2. Principales méthodes d'évaluation et de présentation

4.4.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, pour les biens reçus par legs ou donation et destinés à être conservés, à la valeur d'acceptation par le Conseil d'administration. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

La décomposition par composant des biens immobiliers bâtis est effectuée sur les bases suivantes :

Décomposition	Terrain	Bâti	Total
Siège – 40 avenue Hoche	60 %	40 %	100 %
Paris	50 %	50 %	100 %
IDF & villes > 200 000 habitants	40 %	60 %	100 %
Autres	25 %	75 %	100 %

Composants	Construction	Installations techniques	Agencements	Total
Appartements/Chambres de service/Loges	60 %	25 %	15 %	100 %
Maisons/Châteaux	60 %	20 %	20 %	100 %
Bureaux	70 %	20 %	10 %	100 %
Commerces/Locaux d'activités	70 %	15 %	15 %	100 %
Autres	80 %	15 %	5 %	100 %

Les biens sont amortis de façon linéaire sur les durées suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Agencements : 5 à 20 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

4.4.2.2. Évaluation et amortissements des donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit reçues par acte authentique sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leurs valeurs d'acceptation par le Conseil d'administration.

Elles sont amorties sur la durée des donations, au rythme prévisionnel attendu des revenus futurs.

4.4.2.3. Constitution du résultat

Les Comptes de la Fondation de France sont structurés au travers des trois sections analytiques suivantes :

- la section des fondations abritées et des activités transnationales (*Friends of Fondation de France & Transnational Giving Europe*) ;
- la section des « Métiers » correspondant à l'activité des « Programmes » et des « Urgences », à la recherche des fonds et aux frais de fonctionnement directement imputables ;
- la section « Structure et support » comprenant les frais de fonctionnement général et institutionnel.

Le résultat de la Fondation de France est donc constitué des excédents et des déficits de ces trois composantes analytiques. Pour chacune de ces composantes, le résultat est déterminé de la façon suivante :

Section analytique « Fondations abritées » :

Conformément à l'article n° 511-1 du règlement ANC 2018-06, les ressources non utilisées à la clôture de l'exercice sont enregistrées en « fonds dédiés ». Pour définir les ressources non utilisées disponibles, les règles de priorité dans l'imputation des résultats antérieurs sont définies en tenant compte de la nature de la dotation de chacune des fondations, à savoir :

- pour les fondations à dotation pérenne :
 - En cas d'excédent :
 - à hauteur du « report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;
 - pour la part de l'excédent, complémentaire à la couverture du « report à nouveau » débiteur antérieur, correspondant au montant nécessaire à l'actualisation de la dotation et dans la limite de l'excédent disponible, maintien de cette part d'excédent en résultat ;
 - pour le solde de l'excédent, après imputation du « report à nouveau » débiteur et de l'actualisation de la dotation, imputation en « fonds dédiés ».
 - En cas de déficit :
 - à hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
 - pour le solde du déficit, après imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat.
- pour les fondations à dotation consommable :
 - En cas d'excédent :
 - à hauteur du « suivi de la consommation de la dotation » antérieur débiteur, imputation de l'excédent sur celui-ci ;
 - pour le solde de l'excédent, après imputation du « suivi de la consommation de la dotation » débiteur, imputation en « fonds dédiés ».
 - En cas de déficit :
 - à hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
 - pour le solde du déficit, après imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, imputation en « suivi de la consommation de la dotation ».
- pour les fondations sans dotation :
 - En cas d'excédent :
 - à hauteur du « report à nouveau » antérieur débiteur, maintien de la part d'excédent en résultat ;
 - pour le solde de l'excédent, après imputation du « report à nouveau » débiteur, imputation en « fonds dédiés ».
 - En cas de déficit :
 - à hauteur des « fonds dédiés » antérieurs créditeurs, imputation du déficit sur ceux-ci ;
 - pour le solde du déficit, après imputation sur les « fonds dédiés » antérieurs, maintien en résultat.

Section analytique « Métiers » :

Le résultat de la section analytique « Métiers » correspond à la part des ressources non affectées à un projet défini par les donateurs et en attente d'utilisation à la clôture de l'exercice.

Section analytique « Structure et support » :

Le résultat de la section analytique « Structure et support » traduit l'activité économique propre à la gestion de la Fondation de France. Il est déterminé à partir des frais de fonctionnement général et institutionnel financés par les revenus de la dotation et par les contributions prélevées sur les flux des sections analytiques « Fondations abritées » et « Métiers ».

4.4.2.4. Actualisation de la dotation

Dans la perspective du maintien de la valeur des dotations non consommables, la Fondation de France a fait le choix de l'actualisation annuelle de ces dotations. Cette actualisation est effectuée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, hors tabac, publié par l'INSEE (identifiant 001763852). L'assiette de ce calcul est définie par :

- la dotation initiale pour la Fondation de France ;
- les dotations initiales et complémentaires non représentatives d'actif immobilier pour les fondations abritées à dotation non consommable.

L'actualisation de la dotation ainsi calculée est opérée par affectation par le Conseil d'administration d'une fraction de l'excédent constaté en fin d'exercice, dans un compte de réserve.

4.4.2.5. Bénéficiaires bourses, prix et subvention

Au passif du bilan 2023, la dette envers les bénéficiaires de prix, bourses et subventions figurait dans la rubrique « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » pour un montant de 160 520 k€.

Pour l'exercice 2024, la dette envers les bénéficiaires de prix, bourses et subventions a été reclassée dans la rubrique « Autres dettes » pour un montant de 192 182 k€.

	RÉFÉRENCE ANNEXE	ANCIENNE MÉTHODE 2024	NOUVELLE MÉTHODE 2024	ANCIENNE MÉTHODE 2023	NOUVELLE MÉTHODE 2023
<i>en milliers d'euros</i>					
DETTES					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses		736	736	673	673
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		194 885	2 703	163 698	3 178
Dettes des legs ou donations		48 763	48 763	49 814	49 814
Dettes fiscales et sociales		4 132	4 132	3 711	3 711
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		4 807	196 989	5 235	165 755
Produits constatés d'avance					
TOTAL IV		253 323	253 323	223 131	223 131

4.4.2.6. Contributions volontaires en nature

La Fondation de France évalue et comptabilise les contributions volontaires en nature d'après les principes suivants :

- le bénévolat est évalué sur la base des rémunérations charges incluses en fonction des niveaux de prestations fournies :
 - pour les membres des instances de gouvernance de la Fondation de France (hors Conseil d'administration), le montant retenu est le seuil de 3 fois le plafond de la Sécurité sociale ;
 - pour les autres bénévoles, le montant retenu est le salaire moyen des cadres autonomes de la Fondation de France ;
- les mises à disposition gratuite de biens sont évaluées en fonction de leurs coûts de location ;

- les dons en nature sont inscrits pour le prix de revient du produit donné ;
- les prestations sont inscrites pour la valeur d'une prestation équivalente.

L'évaluation du temps passé des bénévoles est réalisée de la façon suivante :

- pour les membres des instances de gouvernance (hors Conseil d'administration) sur la base de la durée des réunions, majorée de 50 % pour tenir compte du temps de préparation ;
- pour les bénévoles en charge de l'instruction des dossiers programmes, sur la base de 4 heures par dossier instruit ;
- pour les bénévoles en charge de la gouvernance des fondations abritées sur la base de 11 jours par an.

4.5. Notes explicatives sur le bilan et compte de résultat

4.5.1. Notes explicatives sur le bilan

4.5.1.1. Variation des immobilisations en montant brut

<i>en milliers d'euros</i>	2023	TRANSFERTS	AUGMENTA-TIONS	DIMINU-TIONS	2024
Frais d'établissement	14 797		3 174		17 972
Frais de recherche et de développement	1 084				1 084
Logiciels	2 611				2 611
Donations temporaires d'usufruit	25 104		4 112	1 397	27 819
Immobilisations incorporelles en cours	928				928
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 524		7 287	1 397	50 414
Terrains	57 793	6 305		102	63 996
Constructions	63 196	-7 412	10 564	113	66 236
Installations techniques et agencements	15 870	1 051		35	16 885
Matériel et mobilier	44 520		371	1	44 889
Immobilisations corporelles en cours	375	56	1 601	188	1 844
Avances et acomptes	30				30
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	181 783	0	12 536	439	193 880
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	84 162		33 177	26 971	90 368
Participations et créances rattachées	19 608	-245 615		448	19 160
Autres titres immobilisés	238 347		7 268		
Prêts	212		153	13	352
Autres	241		42	3	281
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	258 409	-245 615	7 463	463	19 793

4.5.1.2. Actifs inaliénables

<i>en milliers d'euros</i>	1971 À 1990		1991 À 2010		2011 À 2024	
NATURE / ANNÉE	NOMBRE BIENS	VNC	NOMBRE BIENS	VNC	NOMBRE BIENS	VNC
Terrains	2	287				
Immeubles	5	181	41	7 751		
Bureaux	3	40	7	4 332		
Œuvres d'art	> à 50	467	> à 50	55	1	1 270

4.5.1.3. Donations temporaires d'usufruit

NATURE	NOMBRE DE DTU	DURÉE MOYENNE	DURÉE RESTANT À COURIR	MONTANT BRUT (EN K€)	MONTANT NET (EN K€)
Valeurs mobilières de placement	22	7,2	1,9	27 093	8 601
Immobilier	4	6,8	3,1	727	217
TOTAL	26	7,1	2,1	27 819	8 818

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2024
Montant brut	25 104	3 612	897	27 819
Amortissements	-17 081	-2 817	-897	-19 002
Provisions				
MONTANT NET	8 023	795	0	8 818

4.5.1.4. Variation des amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2024
Frais d'établissement	13 586	738		14 324
Frais de recherche et de développement	1 084			1 084
Logiciels	2 611			2 611
Donations temporaires d'usufruit	17 360	2 817	897	19 002
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 641	3 555	897	37 020
Constructions	21 306	1 379	332	22 353
Installations techniques et agencements	10 583	1 337	127	11 793
Matériel et mobilier	29 893	675	1	30 566
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 783	3 391	461	64 713

4.5.1.5. Valeurs mobilières de placement

Fondation de France :

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Montant brut	835 171	609 896
Provision pour dépréciation	-18 132	-565
Montant net	817 039	609 331
Réévaluation latente	14 490	10 272
VALEUR ACTUELLE	831 528	619 603

Fondations abritées :

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Montant brut	1 417 605	1 371 357
Provision pour dépréciation	-35 785	-39 984
Montant net	1 381 820	1 331 373
Réévaluation latente	185 796	154 085
VALEUR ACTUELLE	1 567 616	1 485 458

Total :

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Montant brut	2 252 776	1 981 253
Provision pour dépréciation	-53 917	-40 549
Montant net	2 198 859	1 940 704
Réévaluation latente	200 285	164 357
VALEUR ACTUELLE	2 399 145	2 105 060

4.5.1.6. Variation des fonds propres

en milliers d'euros	2023	AFFECTATION-DÉCISION CA AVRIL 2024		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2024	
	FONDATION DE FRANCE	MONTANT	AFFECTA- TION DU RÉSULTAT	RÉAFFECTA- TION	MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	62 156								62 156
Réserve d'actualisation	20 312	52							20 363
Réserve pour projet de l'entité	49 259	1 438							50 697
Réserve pour risque financier	50 000								50 000
Report à nouveau	6 672								6 672
Excédent ou déficit de l'exercice	1 490	-1 490		8 584	8 584				8 584
TOTAL	189 888	0		8 584	8 584				198 471

en milliers d'euros	2023	AFFECTATION-DÉCISION CA AVRIL 2024		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		2024	
	FONDATIONS ABRITÉES	MONTANT	AFFECTA- TION DU RÉSULTAT	RÉAFFECTA- TION	MONTANT	DONT GP	MONTANT	DONT GP	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	230 574				815	815	17 057	17 057	214 332
Fonds propres avec droit de reprise									
Écarts de réévaluation									
Réserve d'actualisation	72 958	3 415					4 147	4 147	72 226
Autres réserves	97 922	-6 929			4 147	4 147	1 142	1 142	93 999
Report à nouveau	-9 224	433							-8 791
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 080	3 080		431	431				431
Dotations consommables	1 132 389				96 339	96 339	46 196	46 196	1 182 532
Subventions d'investissement	2 299						101	101	2 198
TOTAL	1 523 838	0		101 732	101 732	68 644	68 644	1 556 926	

Les fonds propres sans droit de reprise de la Fondation de France sont composés :

- de la dotation initiale, constituée à sa création par les apports des établissements financiers fondateurs ;
- de dotations complémentaires constituées de libéralités successives affectées à la dotation de la Fondation de France selon la volonté des donateurs.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitués d'actifs aliénables.

4.5.1.7. Constitution du Résultat

en milliers d'euros	2024	2023
Structure Fondation de France	8 312	52
Fondations abritées	431	-3 080
Excédent des ressources sans dédicace	272	1 438
TOTAL	9 015	-1 591

Détail de la constitution du résultat des fondations abritées :

<i>en milliers d'euros</i>	EXCÉDENT/ DÉFICIT	RÉSERVES & REPORT À NOUVEAU	ACTUALISA- TION DE LA DOTATION	RÉSULTAT DE L'EXER- CICE	CONSOMMA- TION DE LA DOTATION	FONDS DÉDIÉS
Fondations à dotation pérenne	9 468		2 679	2 679		6 789
Fondations à dotation consomptible	-44 958	-2 162		-2 162	38 005	-4 791
Fondations sans dotation	10 077	-86		-86		10 163
Autres (activité relais...)	711					711
TOTAL	-24 703	-2 248	2 679	431	38 005	12 871

4.5.1.8. Dotations non consomptibles

<i>en milliers d'euros</i>	TYPE D'ACTIF	IMMEUBLES	TRAVAUX	ŒUVRES D'ART	PARTICIPA- TION	VALEUR MOBILIÈRE DE PLACEMENT	TRÉSORERIE	TOTAL ACTIF	+ VALUES LATENTES	AMORTISSE- MENTS IMMOBILIER	CONSUM- MATION DE LA DOTATION
Fondations abritées	214 332	17 570	4 109	467	11 776	109 266	60 181	203 369	1 607	8 388	967
Fondation de France	62 156					62 156					

4.5.1.9. Variation des fonds reportés

<i>en milliers d'euros</i>	2023	AUGMENTA- TIONS	DIMINUTIONS	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Fonds reportés legs et libéralités Fondation de France	71 320	32 628	27 150	76 798
Fonds reportés legs et libéralités Fondations abritées	34 146	64 250	58 577	39 819
TOTAL FONDS REPORTÉS ET LIBÉRALITÉS	105 466	96 877	85 726	116 617
Fonds reportés donations temporaires usufruit Fondation de France	62		12	50
Fonds reportés donations temporaires usufruit Fondations abritées	7 960	4 509	3 702	8 768
TOTAL FONDS REPORTÉS DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT	8 023	4 509	3 714	8 818
TOTAL	113 489	101 387	89 440	125 435

4.5.1.10. Variation des fonds dédiés

<i>en milliers d'euros</i>	CLÔTURE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANS- FERTS	DONT GP	CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	2023		MONTANT	DONT REMBOUR- SEMENTS			MONTANT	DONT FONDS DÉDIÉS*
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	561 066							
Programmes	132 840	83 269	62 161				153 948	3 494
Fondations abritées	428 225	153 521	140 649		6 726		434 370	91
TOTAL	561 066	236 790	202 810		6 726		588 319	3 585

*Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices.

4.5.1.11. Variation des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions pour risques et charges	68	117		185
Provisions retraite	224	148		372
TOTAL	292	265		557

Provision pour indemnités de départ en retraite :

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise. Le montant de l'indemnité est calculé pour l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat de travail à durée indéterminée en retenant le plus favorable entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise. La méthode de calcul retenue consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au *pro rata* de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 30 novembre 2024 pour le calcul ont été les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 à 67 ans
- taux d'actualisation : 3,2% (*versus* 3,5% en 2023)
- taux de progression des salaires : 3,5% (*versus* 4,0% en 2023)
- taux de rotation des effectifs : 11,1% (*versus* 18,4% en 2023)
- table de mortalité : INSEE 2019-2021

4.5.2. Note explicative du compte de résultat**4.5.2.1. Produits de tiers financeurs**

en milliers d'euros	MONTANT
Concours publics et subventions d'exploitation	285
Versement des fondateurs ou consommation des dotations consommables	39 166
Ressources liées à la générosité du public	313 405
<i>Dons manuels</i>	256 921
<i>Legs, donations, assurances-vie*</i>	56 484
<i>Mécénat</i>	
Contributions financières	17 057
SOLDE DE LA RUBRIQUE	369 913

*cf. 4.5.2.2.

4.5.2.2. Détails legs, donations et assurances-vie

en milliers d'euros	MONTANT
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	19 435
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	47 738
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	21 297
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 517
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	85 726
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	20 871
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 481
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	96 877
SOLDE DE LA RUBRIQUE	56 484

4.5.2.3. Informations concours publics et subventions

en milliers d'euros

NATURE/ FINANCEURS	ÉTAT	EUROPE	TOTAL RUBRIQUE
Concours public			
Subvention invest			
Subventions d'exploitation	285		285

4.5.2.4. Contributions volontaires en nature

en milliers d'euros

	2024
Bénévolat	14 897
Prestations en nature	5 554
<i>Mise à disposition de personnel</i>	
<i>Prestations de mécénat de compétence</i>	5 554
Dons en nature	1 607
<i>Diffusions médias</i>	1 162
<i>Autres</i>	446
TOTAL	22 058

4.5.2.5. Apports associatifs versés

France Active a créé, en 2020, un programme « Relance solidaire » dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, afin de soutenir des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire de taille moyenne qui traversaient des difficultés liées à cette crise.

La Fondation de France a soutenu cette initiative de France Active à travers un contrat d'apport associatif avec droit de reprise pour un montant de 4 250 K€.

Compte tenu du risque inhérent à cette opération, la Fondation de France a déprécié, en 2020, sa créance envers France Active à hauteur de 30 %.

À fin 2024, le niveau de risque a été réévalué, ce qui a permis de ramener le niveau de provision à 15 %.

L'échéance de cette convention est fixée au 30 juin 2026.

5. Compte de résultat par origine et destination

<i>en milliers d'euros</i>	RÉFÉRENCE	2024		2023	
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		447 653	447 653	459 590	459 590
1.1. Cotisations sans contrepartie					
1.2. Dons, legs et mécénat		313 405	313 405	299 454	299 454
<i>Dons manuels</i>		256 921	256 921	207 183	207 183
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		56 484	56 484	92 271	92 271
<i>Mécénat</i>					
1.3. Autres produits liés à la générosité du public		134 247	134 247	160 137	160 137
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		409		878	
2.1. Cotisations avec contrepartie					
2.2. Parrainage des entreprises					
2.3. Contributions financières sans contrepartie					
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public		409		878	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		285		1 024	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		31 514	31 514	17 927	17 927
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		202 810	202 810	172 836	172 836
TOTAL		682 671	681 977	652 256	650 354
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	5.2.2.	371 887	343 019	295 614	293 712
1.1. Réalisées en France		328 202	299 334	249 955	248 053
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		28 174	28 174		
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>		300 028	299 334	249 955	248 053
1.2. Réalisées à l'étranger		43 685	43 685	45 659	45 659
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		1 103	5 298		
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>		42 582	42 582	45 659	45 659
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5.2.3.	11 749	11 749	10 585	10 585
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		11 749	11 749	10 585	10 585
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		25 358	25 358	22 316	22 316
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		27 872	27 872	17 903	17 903
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		236 790	236 790	307 429	307 429
TOTAL		673 656	644 788	653 846	651 944
EXCÉDENT OU DÉFICIT		9 015	9 015	-1 591	-1 591

en milliers d'euros	RÉFÉRENCE	2024		2023	
	ANNEXE	TOTAL	DONT GP	TOTAL	DONT GP
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		22 058	22 058	21 727	21 727
Bénévolat		14 897	14 897	16 185	16 185
Prestations en nature		5 554	5 554	4 752	4 752
Dons en nature		1 607	1 607	790	790
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
TOTAL		22 058	22 058	21 727	21 727
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		21 003	21 003	20 594	20 594
Réalisées en France		20 684	20 684	20 575	20 575
Réalisées à l'étranger		318	318	19	19
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		799	799	886	886
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		256	256	247	247
TOTAL		22 058	22 058	21 727	21 727

5.1. Tableau de passage du CROD produits et charges

en milliers d'euros	CROD								
	COMPTES DE RÉSULTAT PAR NATURE	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	CHARGES FINANCIÈRES INCLUSES DANS LES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERT DE CHARGES INCLUSES DANS MISSIONS SOCIALES
Ventes de biens et services	7 716	19				7 735			
Produits de tiers financeurs	352 571		285			352 856			
Contributions financières	17 057					17 057			
Reprises sur provisions, dépréciations Exploit				644		644			
Utilisations des fonds dédiés					202 810	202 810			
Autres produits	74					74			
Produits financiers	70 208	209		30 870		101 286	-12 622		
Produits exceptionnels	27	181				209			-557
TOTAL	447 653	409	285	31 514	202 810	682 671			

en milliers d'euros

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE	CROD								
	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONC- TIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	INCLUS DANS LES AUTRES PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TRANSFERT DE CHARGES INCLUSES DANS MISSIONS SOCIALES	CHARGES EXCEPTION- NELLES INCLUSES DANS PRODUITS EXCEPTION- NELS
Autres achats et charges externes	14 277	8 839	16 670			39 786			
Aides financières	342 610					342 610			
Impôts et taxes	12	424	605			1 041			
Salaires, traitements et charges sociales	13 475	2 485	5 439			21 398			
Dotations aux amortissements	1 439		2 371			3 810			
Dotations aux provisions et dépréciations				354		354			
Report en fonds dédiés					236 790	236 790			
Autres charges	1		182			182			
Charges financières				27 518		27 518	12 622		
Charges exceptionnelles	74		92			166			557
TOTAL	371 887	11 749	25 358	27 872	236 790	673 656			

en milliers d'euros

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNE- MENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Mises à disposition gratuite de biens	1 312	295			1 607
Prestations de services	5 554				5 554
Personnel bénévole	13 818	23	799	256	14 897
TOTAL	20 684	318	799	256	22 058

5.2. Annexe au CROD

5.2.1. Principes de construction du CROD

en milliers d'euros	CROD 2024							
	1 - MISSIONS SOCIALES		2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		PROVI-SIONS	FONDS DÉDIÉS
	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES	DÉPENSES	SALAIRES		
ORGANISATIONS								
Présidence					1			
Direction générale		380			104	677		
Direction juridique et admin.			3	319	215	314		
Direction financière	592	834	35	891	411	1 436		
Direction communication & info	895	990			1 019	195		
Direction système information					4 951	1 772		
Direction ressources humaines					2 931	1 046		
Dir. Marketing développement	1 985	2 969	6 558	1 275		0		
Direction mécénat	88 581	7 054						
Section structures			57		1 087		17 878	
Section libéralités		0	1 421	0			50	
Section programmes	0	0	521	0				83 269
Fondations abritées	256 674	1 248	663		9 202		9 943	151 751
Activité relais	9 686		5					1 770
TOTAL	358 413	13 475	9 264	2 485	19 920	5 439	27 872	236 790
	371 887		11 749		25 358		27 872	236 790

Les charges internes de la Fondation de France sont réparties dans les différentes rubriques du CROD en tenant compte de la mission de chaque direction ou département. Les clés de répartition, présentées ci-dessous, ont été arrêtées par le conseil d'administration du 13 décembre 2017 :

MÉTIERS : PROGRAMMES D' ACTIONS FONDATION DE FRANCE & ACTIVITÉS DES FONDATIONS ABRITÉES	FRAIS DE STRUCTURE & SUPPORT
<ul style="list-style-type: none"> Rechercher des ressources Traiter les ressources Gérer les actifs Mettre en œuvre des programmes de distribution des fonds Accompagner le fonctionnement des fonds individualisés Communiquer 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer Acheter Gérer la comptabilité Assurer le support juridique Gérer le capital humain Fournir l'environnement de travail Fournir le système d'information
<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'Action philanthropique Direction du Développement/Département Développement Territorial Direction Financière/Service Finance Trésorerie Direction de la Communication/Activités non institutionnelles 	
<ul style="list-style-type: none"> Direction du Développement/hors Département Développement Territorial Direction Juridique/Département Libéralités Direction Financière/Département Immobilier 	
	<ul style="list-style-type: none"> Présidence & Direction Générale Direction Financière/Département Comptabilité Direction Financière/Département Contrôle de gestion Direction Juridique/Service juridique Direction des Systèmes d'Information Service des Ressources Humaines Service Environnement de Travail

5.2.2. Missions sociales

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Prix, bourses, subventions	342 610	266 221
Mise en œuvre	15 802	17 380
Frais de personnel	13 475	12 013
TOTAL	371 887	295 614

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Montant redistribué par les fondations abritées à leur propre programme	255 352	196 554
Montant redistribué par les fondations abritées aux programmes de la Fondation de France	2 570	2 614
Montant reversé aux organismes désignés relatifs à l'activité relais	9 686	9 197
Montant redistribué par la Fondation de France à ses propres programmes (hors Urgences)	82 910	65 058
Montant redistribué par la Fondation de France à ses programmes Urgences	21 370	22 191
TOTAL	371 887	295 614

5.2.3. Frais d'appel à la générosité du public

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
NATURE	2024	2023
Frais de traitement des dons	1 551	1 164
Frais de recherche de ressources	8 112	7 655
Gestion temporaire des libéralités	2 086	1 767
TOTAL RUBRIQUE	11 749	10 585

6. Comptes d'emplois des ressources

6.1. CER global

en milliers d'euros

en milliers d'euros

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	371 193	293 712	1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	447 653	459 590
1.1. Réalisées en France	327 508	248 053	1.1. Cotisations sans contrepartie		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			1.2. Dons, legs et mécénat	313 405	299 454
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>	327 508	248 053	<i>Dons manuels</i>	256 921	207 183
1.2. Réalisées à l'étranger	43 685	45 659	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	56 484	92 271
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			<i>Mécénat</i>		
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes</i>	43 685	45 659	1.3. Autres produits liés à la générosité du public	134 247	160 137
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	11 749	10 585			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	11 749	10 585			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 358	22 316			
TOTAL DES EMPLOIS	408 300	326 613	TOTAL DES RESSOURCES	447 653	459 590
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	27 872	17 903	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	31 514	17 927
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	236 790	307 429	3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	202 810	172 836
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	9 015		DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	681 977	651 944	TOTAL	681 977	651 944
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	91 101	89 424
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	9 015	-1 591
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la GP	-6 604	66
			ÉCRITURES CHANGEMENT DE MÉTHODE	3 462	13
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GP EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	96 974	87 913

Contributions volontaires en natures :

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023	<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	21 003	20 594	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	22 058	21 727
Réalisées en France	20 684	20 575	Bénévolat	14 897	16 185
Réalisées à l'étranger	318	19	Prestations en nature	5 554	4 752
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	799	886	DONS EN NATURE	1 607	790
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	256	247			
TOTAL	22 058	21 727	TOTAL	22 058	21 727

6.2. Opérations d'urgences

Les comptes d'emplois des ressources spécifiques aux opérations d'urgences dont le solde des fonds dédiés à la clôture de l'exercice est supérieur à 500 K€ sont les suivants :

6.2.1. Opération « Solidarité Ukraine »

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Ressources collectées auprès du public	1 244	1 722
Autres fonds privés	2	191
Subventions des collectivités territoriales		-2
Produits financiers	149	189
Reprise fonds dédiés	4 531	8 003
TOTAL DES RESSOURCES	5 926	10 103
Missions sociales	2 190	5 355
Frais de traitement des dons	20	21
Frais d'information des donateurs	9	31
Frais de fonctionnement	62	165
TOTAL DES EMPLOIS	2 281	5 572
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	3 645	4 531

6.2.2. Opération « Solidarité Maroc »

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Ressources collectées auprès du public	557	10 319
Autres fonds privés	2	405
Subventions des collectivités territoriales	38	374
Produits financiers	251	75
Reprise fonds dédiés	6 870	
TOTAL DES RESSOURCES	7 718	11 173
Missions sociales	895	3 767
Frais de traitement des dons	1	345
Frais d'information des donateurs	17	112
Frais de fonctionnement	25	79
TOTAL DES EMPLOIS	938	4 303
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	6 780	6 870

6.2.3. Opération « Solidarité Turquie et Syrie »

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Ressources collectées auprès du public	32	12 788
Autres fonds privés		250
Subventions des collectivités territoriales	14	516
Produits financiers	202	283
Reprise fonds dédiés	7 097	
TOTAL DES RESSOURCES	7 345	13 837
Missions sociales	3 522	5 955
Frais de traitement des dons	1	489
Frais d'information des donateurs	14	123
Frais de fonctionnement	101	173
TOTAL DES EMPLOIS	3 638	6 740
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	3 707	7 097

6.2.4. Opération « Solidarité Mayotte »

<i>en milliers d'euros</i>	2024
Ressources collectées auprès du public	39 618
Autres fonds privés	251
Subventions des collectivités territoriales	104
Produits financiers	29
Reprise fonds dédiés	
TOTAL DES RESSOURCES	40 002
Missions sociales	980
Frais de traitement des dons	1 290
Frais d'information des donateurs	
Frais de fonctionnement	30
TOTAL DES EMPLOIS	2 300
REPORT EN FONDS DÉDIÉS	37 702

7. Autres informations

7.1. Évolution du nombre de fondations abritées

EN UNITÉ	2023	CRÉATIONS	CLÔTURES	2024
Fondations abritées	977	46	41	982

7.2. Engagements hors bilan

en milliers d'euros

ORIGINE	NOMBRE	ACTIFS IMMOBILIERS	AUTRES ACTIFS	ESTIMATION GLOBALE 2023	RAPPEL 2023
Dévolution			2 932		3 498

7.3. Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 257 K€ (*versus* 234 K€ en 2023), soit :

- 203 K€ au titre du contrôle légal ;
- 54 K€ au titre des autres services que la certification des comptes.

7.4. Structures liées

7.4.1. Association de gestion du Domaine de Sassenage

Cette association, créée en décembre 2012 par décision du Conseil d'administration de la Fondation de France, a pour objet la conservation et la mise en valeur du domaine de Sassenage, dans le respect de la charge imposée au propriétaire, à savoir notamment « pour perpétuer et conserver le nom et la mémoire de la famille de Bérenger ». Le membre fondateur de cette association est la fondation Bérenger (fondation abritée).

en milliers d'euros	2024	2023
Fonds associatifs	Comptes non disponibles	259
Total bilan		269
Total ressources		222
Dont subvention Fondation de France		204
RÉSULTAT NET		-48

7.4.2. SA Parc de Branféré

Cette société anonyme, détenue à 98 % par la Fondation de France, exploite en un même lieu un parc animalier et botanique et un parc de loisirs. Elle participe également au fonctionnement d'un centre d'éducation à l'environnement (l'École de la Nature de Branféré).

en milliers d'euros	2024	2023
Capitaux propres	Comptes non disponibles	4 794
Total bilan		5 595
Total ressources		7 227
Dont subvention Fondation de France		
RÉSULTAT NET		-201

Les actions de la société figurent à l'actif de la Fondation de France pour 936 K€.

7.4.3. Fundacion delegacion de la Fondation de France en Espagne

La *Delegacion* est une succursale espagnole de la Fondation de France, créée en 2011 dans le cadre de la donation Daniel et Nina Carasso. Elle est chargée sur tout le territoire espagnol d'identifier et d'accompagner économiquement les initiatives innovantes dans le domaine de l'alimentation durable et l'art citoyen, et de développer la philanthropie au travers d'alliances et de partenariats.

en milliers d'euros	2024	2023
Capitaux propres	Comptes non disponibles	165
Total bilan		10 406
Total ressources		7 614
Dont subvention Fondation de France		7 485
RÉSULTAT NET		60

Rapport *du Commissaire aux comptes*

sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Fondation de France

Siège social : 40, avenue Hoche
75008 Paris

Au Conseil d'administration de la Fondation de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le *Code de commerce* et par le *Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes*, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 5.2. « Annexe au CROD » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du *Code de commerce*, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 31 mars 2025

EUSTACHE Jérôme

Jérôme EUSTACHE

Associé

Gestion *financière*

La Charte de gestion financière	31
Le Comité financier	31
Actifs gérés	31
Investissement socialement responsable, investissement à impact social et environnemental	34
L'évolution des marchés	35
Caractéristiques des quatre fonds de gestion collective	36
La gestion des risques	38

La gestion financière de la Fondation de France, encadrée par sa Charte de gestion financière et placée sous la surveillance d'un Comité financier, privilégie le principe de la délégation à des Sociétés de Gestion de Portefeuilles, via des mandats ou des OPC (Organismes de Placements Collectifs).

Les principes d'une gestion financière rigoureuse, transparente et prudente s'appliquent aux actifs propres de la Fondation de France mais aussi à ceux des fondations abritées dont les profils de gestion sont adaptés à leurs objectifs :

- de montant et de fréquence d'intervention ;
- d'horizon de placement.

La Charte de gestion financière

La Charte de gestion financière présente les moyens mis en œuvre par la Fondation de France pour respecter les objectifs et les principes généraux en matière de gestion des actifs financiers qu'elle s'impose à elle-même ainsi qu'à ses partenaires financiers.

Le Comité financier

Rôle et composition

Le Comité financier a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans la gestion des actifs de la Fondation de France avec pour objectif de pérenniser l'action de cette dernière sur le long terme, tout en dégageant des ressources contribuant à sa mission d'intérêt général. Il émet des propositions, avis, ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration.

Le Comité financier s'assure de la qualité de la gestion des actifs financiers, du respect des principes et des objectifs de gestion. Il est également garant de l'application de la Charte de gestion financière et en assure l'actualisation.

Il est composé de six à douze personnalités qualifiées bénévoles et est présidé par le Trésorier.

Il définit les objectifs de gestion en termes de rentabilité et de limites de risque, et notamment :

- l'allocation stratégique des actifs et les marges de fluctuation entre les grandes classes d'actifs (actions / obligations / monétaire / produits bancaires / immobilier) ;
- les directives à suivre en matière de placements autorisés.

Compte tenu de l'évolution des marchés, il peut proposer à tout moment la modification des directives à suivre par les gestionnaires. Il s'assure de la mise en œuvre des décisions prises.

Enfin, le Comité financier est également chargé de superviser le suivi des prestataires extérieurs.

Le Comité financier s'est réuni à quatre reprises en 2024.

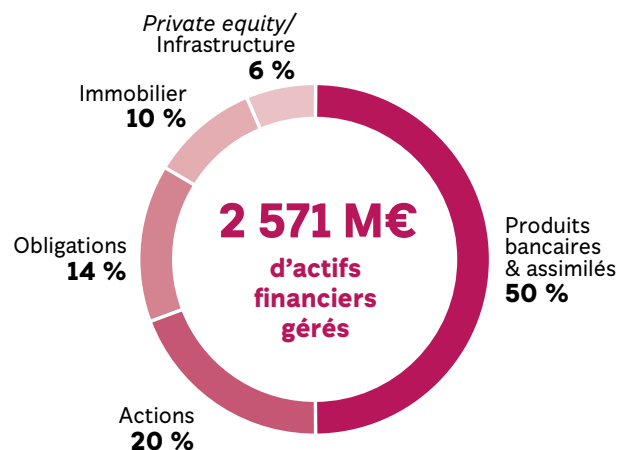
Actifs gérés

2 571 M€ d'actifs financiers gérés

Les actifs financiers sont composés majoritairement de fonds permanents constituant tout ou partie des dotations et des réserves de la Fondation de France et de ses fondations abritées.

La quasi-intégralité des placements est répartie entre produits bancaires, actions, obligations, immobilier et titres non cotés essentiellement des pays de l'OCDE. Cette allocation diversifiée correspond à l'approche prudente de la Fondation de France en matière de placements financiers.

Au 31 décembre 2024, l'allocation d'actifs est composée comme suit :



Allocation stratégique

L'allocation stratégique de la Fondation de France a été fixée par le Comité financier au 4^e trimestre 2022. Elle vise à fixer un cadre de décision formalisé dans lequel des propositions d'investissement adaptées peuvent être faites.

Pour y parvenir, il convient de distinguer les deux modes de gestion définis dans la Charte de gestion financière, à savoir, d'une part, la « gestion collective » (1 216 M€) sur laquelle le Comité financier arbitre directement les allocations et, d'autre part, les « gestions particulières » (1 355 M€) sur lesquelles le Comité financier a un rôle de supervision.

Les travaux sur la définition de l'allocation stratégique ont porté sur la part des « actifs en gestion collective » et aboutissent à l'allocation stratégique suivante :

	IMMOBILIER	ACTIONS	PRIVATE EQUITY	OBLIGATIONS	CASH ET ASSIMILÉS
Allocation stratégique	20%	25%	5%	25%	25%
Allocation stratégique LT (hors 20% de cash)	25%	32%	6%	32%	5%

Les fourchettes d'allocation tactique sont fixées à +/- 5% des poids de l'allocation stratégique, à l'exception du *private equity* dont le poids de 5% doit être considéré comme un maximum.

L'allocation stratégique, hors cash et assimilés, représente l'allocation stratégique hors actifs immédiatement mobilisables pour faire face aux besoins de fonctionnement de la Fondation de France. Elle représente donc les poids de l'allocation stratégique de long terme.

Modes de gestion

Les actifs financiers sont gérés :

- de façon collective, au moyen de quatre fonds communs de placement dédiés à la Fondation de France, disposant de profils de gestion adaptés à l'objet et à la contrainte de pérennité des fondations abritées :

France B	France D	France I	France 2i
25% obligations 75% monétaire	31% monétaire	100% immobilier	100% impact social & environnemental
+ 4,30%	+ 8,07%	- 0,22%	TVPI : 1,13x

- ou au travers de gestions particulières via un établissement financier ou des supports de placements spécifiquement sélectionnés pour certaines fondations abritées. Cette gestion est ouverte aux fondations abritées sous certaines conditions de charges spécifiques attachées à la libéralité ou de l'importance des actifs financiers gérés. Au 31 décembre 2024, la Fondation de France comptait 45 fondations abritées à gestion individualisée.

Conformément à sa Charte de gestion financière, la Fondation de France privilégie le principe de délégation de la gestion financière de ses actifs.

Politique de distribution des fonds collectifs

La Fondation de France a mis en place une politique active de distribution permettant aux fondations abritées de disposer de revenus afin de sécuriser tout ou partie de leur budget annuel. Les fondations abritées dont les fonds sont investis dans le cadre de la gestion collective se voient attribuer chaque année une part significative de l'augmentation éventuelle de la valeur de ses investissements sous la forme de versement d'un coupon.

Coupons distribués au cours des 5 dernières années :

	2020	2021	2022	2023	2024
France B	1,00%	2,00%	0,50%	3,30%	3,00%
France D	3,00%	6,50%	2,00%	3,30%	4,50%
France I	2,40 €/action	2,32 €/action	2,60 €/action	2,88 €/action	3,05 €/action

Rémunération de la trésorerie des fondations abritées à dotation

Compte tenu, d'une part, de la position d'allocation d'actifs tactique prudente adoptée par le Comité financier et, d'autre part, des taux de rémunération des produits bancaires, il a été décidé, sur proposition du Comité financier, de rémunérer, depuis le 2^e semestre 2022, le compte courant entre la Fondation de France et les fondations abritées à dotation. Le taux de rémunération a été fixé au niveau du taux moyen obtenu par la Fondation de France pour la gestion de la trésorerie globale, soit un taux de 3,65%.

Les intérêts ainsi distribués aux fondations abritées à dotation se sont élevés à 14,4 M€.

Année 2024

En 2024, l'environnement a été dominé par un contexte géopolitique tendu et fragmenté qui a pesé sur l'économie et les marchés mondiaux. La croissance mondiale 2024 et celle attendue pour 2025 (+3,2%) sont en ligne avec celle de 2023 (+3,1%), marquées par une forte hétérogénéité entre grandes régions mais également au sein même de ces régions, comme en zone euro par exemple.

Zone euro : une année 2024 très instable. Une croissance régulièrement révisée à la baisse. En 2024, la zone euro est demeurée pénalisée par la remontée des taux d'intérêt qui a suivi le déclenchement de la guerre en Ukraine. La hausse des taux directeurs a certes freiné l'inflation mais en provoquant la contraction de la demande interne, consommation et investissement. Quelques pays de la zone euro se sont pourtant démarqués comme l'Espagne et le Portugal.

Mais l'incertitude politique en France et en Allemagne rend peu probable la mise en œuvre de mesures macro-économiques favorables à la croissance. Ainsi, une perspective de faible croissance et de hausse du chômage se profile.

En effet, si les dernières prévisions de l'OCDE montrent une légère accélération du rythme d'activité de la zone euro en 2025 (+1,3 %) et 2026 (+1,5 %) par rapport à des taux de croissance de +0,5 % en 2023 et de +0,8 % en 2024, la reprise devrait être modeste et ne permettrait pas à la zone euro de retrouver son niveau d'activité pré-COVID (+1,9 % en moyenne sur la période 2013-2019). Sur 2025-2026, elle devrait ainsi concéder près de 3 points de croissance aux États-Unis.

L'inflation en zone euro est aujourd'hui très proche de l'objectif de 2 % de la BCE mais l'affaiblissement de la conjoncture et la situation politique des deux principales économies de la zone pourraient accélérer le mouvement d'assouplissement des taux directeurs afin de ne pas pénaliser plus encore l'activité.

En résumé, après trois ans de guerre en Ukraine, le retour de l'instabilité politique en Allemagne et en France notamment, la perspective d'un repli des États-Unis, l'année 2025 s'annonce peu prometteuse pour la zone euro.

États-Unis : de « l'atterrissage » à « l'atterrissage en douceur » à « l'absence d'atterrissage » de l'économie.

La croissance américaine a été plus soutenue que prévu en 2024. Contrairement aux attentes de ralentissement économique, la croissance a été révisée à la hausse, et il n'y a finalement pas eu d'atterrissage en 2024. La situation sur le marché du travail s'est révélée meilleure que prévu, témoignant d'une dynamique économique robuste. La productivité américaine, qui était en déclin durant les années 2010, a montré des signes de reprise, particulièrement grâce aux investissements technologiques réalisés durant la pandémie de COVID-19. L'essor de l'intelligence artificielle dans différents secteurs a également contribué à cette amélioration.

Face à ces nouvelles dynamiques économiques, la Réserve fédérale a ajusté sa politique monétaire en assouplissant ses taux d'intérêt ainsi que son discours concernant les baisses futures. Cela a permis de soutenir l'économie sans perturber la demande interne.

Mais des incertitudes ont émergé en fin d'année quant aux orientations économiques de la présidence de Donald Trump. La question est en effet de savoir si les mesures prises favoriseront la croissance économique, comme lors de son premier mandat en 2016, ou si elles viseront davantage à réduire les dépenses publiques et l'intervention de l'État fédéral.

La dernière réunion de la Fed de 2024 s'est accompagnée d'un discours qui a de nouveau modéré les attentes du marché en matière d'assouplissement monétaire. L'inflation demeure supérieure à l'objectif de la Fed compte tenu notamment de la résistance du marché du travail. De plus, certaines mesures annoncées par le nouveau gouvernement Trump sont susceptibles d'avoir un effet inflationniste.

L'économie américaine est aujourd'hui toujours solide grâce notamment au soutien de la demande intérieure et l'OCDE envisage des taux de croissance compris entre 2 et 2,5 % en 2025 et 2026, soit un niveau seulement très légèrement inférieur à celui de la période 2013-2019 (+2,5 % en moyenne). Pourtant, à ce stade, les inconnues sont nombreuses notamment en ce qui concerne l'impact sur le niveau d'activité des politiques commerciale, migratoire et fiscale futures.

Chine : une économie fragile en attente d'un policy-mix suffisamment accommodant. L'économie chinoise, en proie aux difficultés des secteurs immobilier et financier, devrait être l'une des cibles privilégiées de l'administration Trump. Pour y faire face, le Politburo du gouvernement chinois a déclaré en décembre qu'il prendrait des mesures plus fortes pour stabiliser la croissance et relever les défis économiques du pays. Une attention particulière a été accordée au changement de langage officiel sur la politique monétaire, qui est passée d'une approche « prudente » à une approche « modérément souple » pour la première fois depuis 2011.

On note toutefois que les dernières prévisions de l'OCDE en matière de croissance demeurent inférieures à 5 % pour 2025 (+4,7 %) et 2026 (+4,4 %) contre +6,8 % en moyenne sur la période 2013-2019.

Politique monétaire. Si la lutte contre l'inflation a constitué l'objectif commun des banques centrales avec la conduite de politiques monétaires restrictives jusqu'à mi-2024 suivies d'un assouplissement progressif depuis cette date (-100 bps de baisse des taux directeurs de la Fed et de la BCE en 2024), la situation économique et politique des deux zones pourrait désormais les amener à prendre des orientations différentes.

Dans cet environnement complexe, le Comité financier de la Fondation de France a procédé aux mouvements suivants en 2024 :

- sur les taux courts, des travaux d'optimisation de la rémunération et de l'échelonnement des placements ont été réalisés notamment par le remplacement des comptes à terme arrivant à échéance sur des maturités allant de 1 à 5 ans ;
- le fonds France B a commencé à être déployé jusqu'à hauteur de 25 % sur des obligations senior financières et d'entreprises de maturité 3 à 5 ans, libellées en euro, de notation minimale BBB.

Revenus financiers nets positifs de 124 M€

Synthèse des revenus de placements financiers

en milliers d'euros	2023	2024
PORTEFEUILLE MOYEN	2 323 600	2 384 100
Revenus financiers liés aux distributions	55 235	66 098
Plus ou moins-values de cession	77 358	-3 469
REVENUS BRUTS	132 593	62 628
TAUX DE RENTABILITÉ BRUT	5,7%	2,6%
Variation des provisions	-241	5 427
Variation de l'écart de réévaluation	-8 167	32 632
REVENUS NETS	124 185	100 687
TAUX DE RENTABILITÉ NET	5,3%	4,2%

Les revenus nets de l'année 2024 ont été marqués principalement par :

- une inversion de la courbe des taux court terme ;
- l'effet report positif des positions prises sur les produits bancaires fin 2023 ;
- une hausse des marchés actions ;
- une stagnation de la valorisation du fonds collectif immobilier France I.

Investissement socialement responsable, investissement à impact social et environnemental

Investissement socialement responsable

La Charte de gestion financière de la Fondation de France inclut une mention explicite en faveur de l'investissement responsable : « *La Fondation de France privilégie les placements cohérents avec sa mission d'intérêt général en considérant dans sa gestion des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)* ».

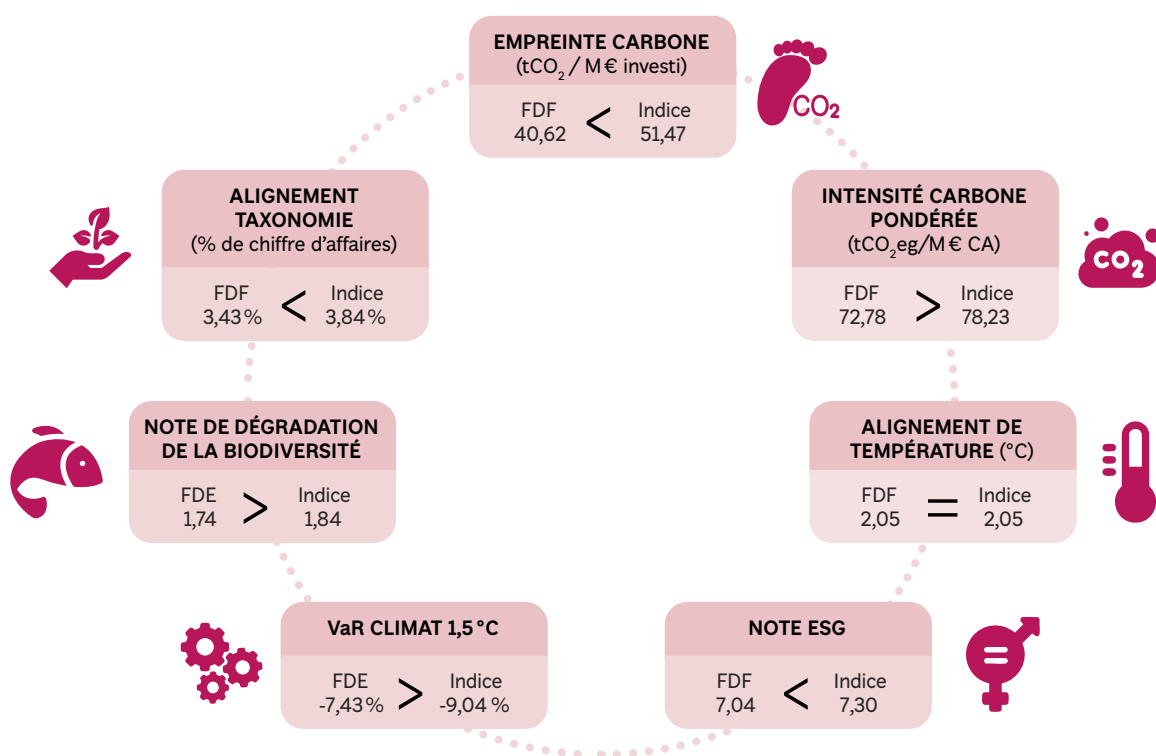
À fin décembre 2024, l'analyse extra-financière fait ressortir les éléments suivants :

- l'ensemble de la gestion collective (France B, D, I et 2i) et des fonds dédiés aux fondations abritées intègre des critères extra-financiers, soit 892 M€ ;
- 66 % des actifs ne sont pas couverts par l'analyse (il s'agit notamment des produits bancaires, de l'immobilier et des fonds non cotés) ;
- parmi les 34 % d'actifs analysés (878 M€), 86 % de l'encours est couvert par l'analyse reposant sur la base de données MSCI ESG Research.

L'analyse extra-financière se décompose selon les grands thèmes suivants :

- **l'empreinte carbone** du portefeuille est utilisée afin de mesurer l'exposition de ce dernier aux entreprises émettrices de gaz à effet de serre (GES). Elle s'exprime en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investi et rend compte des émissions absolues de carbone du portefeuille. Elle est robuste aux différents types de sociétés et aux différentes classes d'actifs ;
- **l'intensité carbone** correspond au nombre de tonnes de CO₂ équivalent émises pour la production d'un million d'euros de chiffre d'affaire pour un émetteur donné ;
- au niveau du portefeuille, l'intensité carbone pondérée est définie par la somme pondérée des intensités carbone des émetteurs en portefeuille ;
- **l'ESG**
 - **l'environnement** met en avant l'impact des activités humaines sur la nature comme la pollution, le changement climatique, la déforestation ou la génération de déchets ;
 - **le critère social** prend en compte l'organisation des relations entre personnes et inclut des facteurs comme la diversité du genre, le respect des droits de l'homme ou la relation avec la communauté civile ;
 - **la gouvernance** vérifie les intérêts entre apporteurs de capitaux et dirigeants d'entreprises. Ce critère prend en compte l'indépendance et la composition du Conseil d'administration et de surveillance, la rémunération et les modes d'incitation des managers, les procédures de contrôle interne, le respect des règles d'éthique et du droit ;
 - **le Rating ESG** mesure la capacité des entreprises à gérer les risques et opportunités de moyen et long terme liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- **la température du portefeuille** se mesure par rapport à l'alignement de ce dernier à la trajectoire de réchauffement climatique 2°C des accords de Paris ;
- **l'alignement taxonomie** du portefeuille mesure se traduit par la somme des parts de chiffre d'affaires des entreprises provenant d'activités alignées pondérées par leur poids en portefeuille ;
- la « value at risk » ou **VaR climat** est une mesure globale qui évalue la façon dont le portefeuille pourrait être impacté par le risque de politiques climatiques et les conditions météorologiques extrêmes, ainsi que par une transition technologique bas carbone ;
- le risque de dégradation de la **biodiversité**.

Pour pouvoir interpréter les résultats, nous avons choisi de comparer le portefeuille avec l'indice composite : 50 % MSCI EMU + 50 % Barcap Euro Aggregate.



Certaines fondations abritées, conscientes des conséquences économiques, sociales et environnementales de leurs investissements, intègrent des critères extra-financiers dans leur processus de sélection, à l'image de la Fondation Daniel et Nina Carasso qui a pris des engagements forts au sein de son portefeuille en excluant notamment les sociétés du secteur de la production et du raffinage d'énergies fossiles (avec la signature du programme de « divest – invest ») et en réalisant des investissements à impact social et environnemental.

Investissement à impact social et environnemental

L'investissement à impact social est une stratégie d'investissement dans des sociétés non cotées cherchant à générer des synergies entre impact social, environnemental et sociétal accompagné d'un rendement financier équitable.

Cette catégorie intègre l'investissement durable consistant à financer des projets ou des entreprises ayant une activité dans des secteurs particulièrement exposés aux défis environnementaux et sociétaux les plus urgents, à l'instar de l'agriculture durable, des énergies renouvelables, de la microfinance et des services de base abordables et accessibles tels que le logement, la santé et l'éducation.

Ces investissements constituent un sous-ensemble de l'investissement socialement responsable (ISR).

Le tableau suivant synthétise les montants investis ou engagés par la Fondation de France sur cette stratégie :

INVESTISSEMENTS À IMPACT SOCIAL ¹	MONTANT ENGAGÉ	MONTANT VALORISÉ	NOMBRE D'INVESTISSEMENTS
2024	150 M€	114 M€	24
2023 pour rappel	150 M€	123 M€	21

L'évolution des marchés

Marché actions : des performances positives, hétérogènes et des écarts de valorisation qui se creusent et inquiètent.

En 2024, le marché américain a surperformé le marché mondial, enregistrant une progression de +23,3 % pour le S&P500 contre +18,7 % pour le MSCI World (en \$) et +9,5 % pour l'indice MSCI EMU.

L'indice CAC 40 a perdu du terrain avec une performance de -2,15 % en 2024, pénalisé principalement par la sur-représentation du secteur du luxe dans l'indice et par l'instabilité politique suscitée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin.

¹ France 2i ; FDNC Sustainable Food Systems ; Aqua Spark ; Schneider Energie SICAV Solidaire ; Phitrust Partenaires et Partenaires Europe ; Ecofi Contrat Solidaire ; Finance et solidarité d'Amundi ; Unigestion Ethos Environmental Sustainability ; Demeter Infra 4 ; Capenergie 3 ; Alter Equity ; Alter Equity II ; Hémisphère ; Regenero Impact Fund ; Land Degradation Neutrality ; Famaa impact ; Educ'Arte ; Miimosa ; Suma Capital ; Citizen CIS, Créas, Fasi.

En ce qui concerne la sous-performance des indices européens par rapport au marché américain, elle reflète les défis économiques structurels majeurs auxquels l'Europe est confrontée tels que la faible productivité, une croissance tendancielle modeste, la fragmentation du marché ou encore la dépendance à l'égard du financement bancaire.

Marché obligataire. Emprunts d'État : en tension (endettement, inflation persistante...), pentification et taux réels de nouveau positifs. Crédit : resserrement continu des spreads en 2024.

En Allemagne, les taux à 10 ans se sont légèrement tendus en 2024, passant de 2,03 % à 2,36 % sur l'année, soit une augmentation de 33 points de base. La situation budgétaire, la dégradation de la note de crédit et la situation politique de la France ont conduit à une hausse des rendements de la dette française à 10 ans, de 2,56 % fin décembre 2023 à 3,2 % fin 2024, soit une hausse de 64 points de base. L'écart de rendement France-Allemagne est ainsi passé de 53 à 84 points de base sur l'année.

Aux États-Unis, la hausse des taux à 10 ans a été de 72 points de base, le rendement des T-Notes passant de 3,86 % à 4,58 % sur l'année 2024.

En dehors du risque pays spécifique de la France, la hausse des rendements est liée à un assouplissement moins rapide des conditions financières par les banques centrales, le maintien de l'inflation à un niveau supérieur à la cible, notamment dans le secteur des services et en matière de salaires, une croissance plus élevée que prévu aux États-Unis et à l'effet inflationniste des mesures annoncées par le gouvernement Trump.

Sur l'année, la valorisation des obligations gouvernementales euro a progressé de +2 % grâce à l'effet de portage, les obligations d'entreprise de qualité de crédit supérieure augmenté de +4,7 % et celle des obligations à haut rendement +8,6 % (indices Merrill Lynch).

Change et matières premières : pétrole stable et appréciation du dollar contre euro.

Le dollar s'est apprécié de près de 2 % contre euro en décembre, bénéficiant du découplage attendu des politiques monétaires de la Fed et de la BCE. Sur l'année, il a gagné +6,7 % contre euro.

Sur l'année, en dehors du pétrole qui est resté stable autour de 71\$ le baril, les variations de prix des matières premières ont été fortes : +27,2 % pour l'once d'or et +21,5 % pour l'argent (reflet des tensions politiques et géopolitiques) et -12,9 % pour le blé (excès d'offre en provenance des États-Unis et d'Ukraine).

Marché immobilier

Le marché s'est stabilisé en 2024 mais n'a pas montré de signes notables de reprise et les tensions sur les taux longs pourraient de nouveau impacter la valorisation des biens.

Au global, depuis 2008 jusqu'à son pic en juillet 2023, le marché immobilier, mesuré par l'indice EDHEC IEIF, a progressé de 245 % (distributions incluses) et ne s'est replié que d'environ 6 % depuis.

Caractéristiques des quatre fonds de gestion collective

France B

FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	24 septembre 2004						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2024	140,14€						
GESTIONNAIRES	Axa IM (depuis le 28/07/2023)						
NOMBRE DE PARTS	2 060 681						
NOMBRE DE PORTEURS	230						
ENCOURS AU 31/12/2024	288 660 177€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,50%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation / Distribution						
DÉPOSITAIRE - VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 4,30 %						
	3 ans, annualisée : + 2,50 %						
	5 ans, annualisée : + 2,08 %						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

Ce fonds est destiné aux fondateurs souhaitant investir de façon prudente et dont l'horizon de placement est d'au moins 3 ans. L'objectif de gestion est de chercher à maximiser le taux de rendement actuariel à l'achat de l'actif net du portefeuille tout en s'attachant à chercher à préserver le capital investi. Il est géré selon une approche fondamentale, associée à une gestion efficiente du risque et à une forte contribution des équipes de recherche. Il a vocation à être investi en obligations senior financières et d'entreprises de maturité 3 à 5 ans portées jusqu'à leur échéance. Le portefeuille, libellé en euro, sera composé de plus de 50 émetteurs de notation initiale minimale BBB, dont le siège social est situé dans la zone euro avec un minimum de 60 % ayant leur siège social en France.

Au 31 décembre 2024, le fonds est investi à hauteur de 25 % en obligation et à hauteur de 75 % en OPCVM monétaires. Le Comité financier de la Fondation de France juge qu'il est nécessaire d'être prudent sur l'évolution des taux.

France D

FORME JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français						
DATE DE LANCEMENT	04 décembre 2008						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100 €						
VL AU 31/12/2024	175,97 €						
GESTIONNAIRES	Rothschild & Co AM / Edmond de Rothschild AM (depuis le 18/09/2023)						
NOMBRE DE PARTS	999 776						
NOMBRE DE PORTEURS	68						
ENCOURS AU 31/12/2024	175 950 627 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,24%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation / Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : + 8,07% 3 ans, annualisée : + 1,32% 5 ans, annualisée : + 4,70%						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

Fonds actions à faible turnover, investi sur des valeurs Européennes (70 %) et Nord-Américaines (30 %) de grande capitalisation, présentant la capacité de s'adapter et de tirer parti de l'environnement macroéconomique sur le long terme.

Il est géré selon une approche fondamentale et « *bottom-up* » avec une forte prise en compte des facteurs ESG.

Le fonds comporte deux portefeuilles, gérés à parts égales entre Rothschild & Co Asset Management et Edmond de Rothschild Asset Management. Il pourra comporter jusqu'à 30 % de risque de change.

Chaque portefeuille est géré selon la méthodologie propre à chaque société de gestion aboutissant à la construction de portefeuilles relativement concentrés, composés de valeurs de qualité, offrant un avantage compétitif durable et d'un modèle leur permettant de traverser les cycles.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un horizon de placement d'au moins 6 ans.

France I

FORME JURIDIQUE	SPPICAV (Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable)						
DATE DE LANCEMENT	24 avril 2017						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100 €						
VL AU 31/12/2024	100,75 €						
GESTIONNAIRES	BNP Paribas REIM						
NOMBRE DE PARTS	2 166 825						
NOMBRE DE PORTEURS	11						
ENCOURS AU 31/12/2024	218 307 655 €						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,80%						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	BNP Paribas Securities Services						
PERFORMANCE	1 an : - 0,22% 3 ans, annualisée : + 0,43% 5 ans, annualisée : + 1,83%						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France I vise à offrir une exposition à l'immobilier indirect, principalement en Europe et sur les différents segments de l'immobilier. Le fonds recherche une diversification des risques en investissant dans des biens ou des fonds ayant une exposition complémentaire notamment en termes de typologie d'actifs (commerce, logistique, résidences senior...). Le fonds intègre des critères extra-financiers dans son processus d'investissement.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

Conformément à la décision du Comité financier de novembre 2022, le fonds a investi en 2023 dans une poche d'immobilier coté (OPCVM de foncières cotées) à hauteur de 30 M€.

France 2i

FORME JURIDIQUE	SLP (société de Libre Partenariat)						
DATE DE LANCEMENT	22 mai 2019						
1 ^{RE} VALEUR LIQUIDATIVE	100€						
VL AU 31/12/2024	82,42€						
GESTIONNAIRES	RAISE Conseil						
NOMBRE DE PARTS	1 000 000						
NOMBRE DE PORTEURS	56						
ENCOURS AU 31/12/2024	82 420 000€						
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	1,70 % HT						
AFFECTATION DES RÉSULTATS	Capitalisation / Distribution						
DÉPOSITAIRE – VALORISATEUR	Société Générale						
PERFORMANCE	TVPI 2023 : 1,13 TVPI 2023 : 1,09 TVPI 2022 : 1,03 TVPI 2021 : 0,93 TVPI 2020 : 0,90						
ÉCHELLE DE RISQUE	1	2	3	4	5	6	7

France 2i vise à investir dans des entreprises non cotées en visant un fort impact positif et des rendements équitables. France 2i privilégie les entreprises susceptibles de provoquer un changement systémique sur nos modes de vie, de production et de consommation, en les accompagnant dans la durée en actionnaire minoritaire actif.

Ce fonds est destiné aux fondations ayant un objectif de placement supérieur à 10 ans.

La gestion des risques

La Fondation de France porte une attention particulière à la gestion des risques financiers.

Elle s'assure tout d'abord d'être entourée de plusieurs prestataires financiers de premier ordre :

- la conservation des actifs est confiée à des banques parmi les mieux notées en Europe ;
- la gestion financière est déléguée à des prestataires (sociétés de gestion ou banques privées) reconnues ;
- la trésorerie est placée auprès de contreparties bancaires offrant, là aussi, les meilleures garanties en matière de solvabilité.

Tous les mois, elle suit les performances et l'allocation d'actifs de son portefeuille à travers un tableau de bord, comportant notamment :

- la structure des placements ;
- la répartition par classe d'actifs ;
- la répartition géographique ;
- l'analyse extra-financière du portefeuille ;
- les indicateurs de performances et de risques des investissements réalisés.

Chaque semestre, elle réalise un rapport de gestion financière lui permettant de :

- vérifier que la structure des placements est en cohérence avec la politique définie et la Charte des investissements ;
- analyser son risque de contreparties bancaires et assurancielles, s'assurant ainsi que ses placements sont réalisés auprès des institutions les plus solides ;
- réaliser des « stress test » sur l'ensemble de ses actifs, afin d'observer la résistance de son portefeuille dans différentes configurations de marché, et de prendre des mesures préventives le cas échéant.

Enfin, la Fondation de France mandate un cabinet spécialisé dans le conseil en investissement pour l'assister notamment dans les domaines suivants :

- conseil en matière d'allocation d'actifs et de structure de portefeuille ;
- sélection de prestataires via l'organisation d'appels d'offres ;
- suivi des portefeuilles et des prestataires (respect de contraintes, contrôle des frais de gestion, mesure et comparaison de performances...);
- réalisation de documents *ad-hoc* et d'analyses d'investissements (analyse consolidée de la poche obligataire, analyse extra-financière consolidée...).

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 0144213100
Fax: 0144213101
fondationdefrance.org

Suivez-nous



Conception et réalisation:

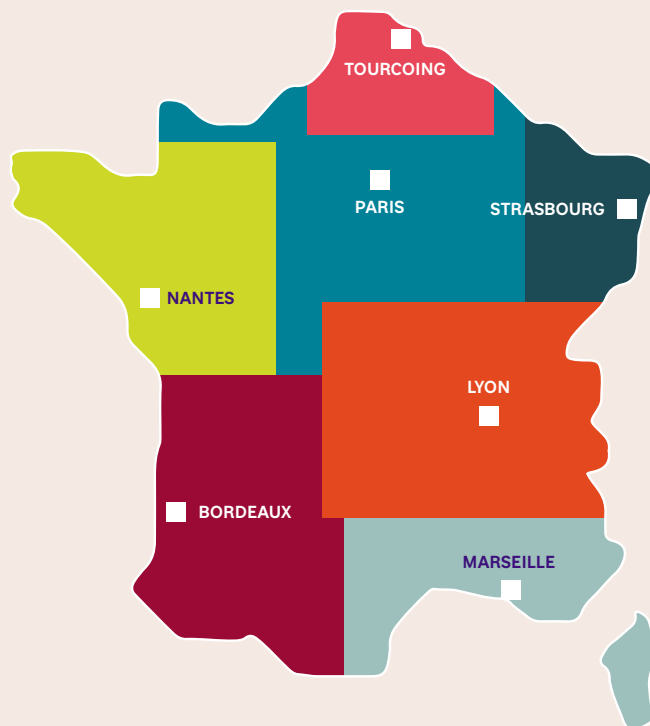
EPCOKA

Textes: Fondation de France.

Crédits photo: Ongaeshi
Studio/Fondation de France.



La Fondation de France bénéficie du label IDEAS qui atteste du respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et efficacité de l'action.



**Fondation de France
Siège et Centre-Ouest**

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

**Fondation de France
Grand-Ouest**

5 rue Columelle
44000 Nantes
02 51 83 20 70
grandouest@fdf.org

**Fondation de France
Sud-Ouest**

29 rue Esprit-des-Lois
33000 Bordeaux
05 56 52 03 07
sudouest@fdf.org

**Fondation de France
Méditerranée**

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org

**Fondation de France
Centre-Est**

19 rue de l'Arbre-Sec
69001 Lyon
04 72 10 92 30
centreest@fdf.org

**Fondation de France
Grand-Est**

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg Cedex
03 88 22 78 68
grandest@fdf.org

**Fondation de France
Nord**

5 rue de Tournai
59200 Tourcoing
03 20 11 80 90
nord@fdf.org